

Questions orales

M. Nielsen: Demandez à Ouellet de faire enquête.

M. Trudeau: . . . a pour politique d'encourager les nouveaux Canadiens à devenir citoyens à part entière et nous sommes heureux de le faire.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE PRÉSENTER DES EXCUSES

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Madame le Président, ma dernière question supplémentaire s'adresse aussi au premier ministre. Comme le juge Alice McKeown, qui était alors coordonnatrice nationale des juges à la citoyenneté, en apprenant les allégations du ministre du Travail—lesquelles, soit dit en passant, avait été communiquées par lettre au secrétaire d'État de l'époque—a déclaré que la réputation de la Cour de la citoyenneté canadienne s'en trouvait gravement compromise, le premier ministre exigera-t-il que le ministre du Travail présente publiquement des excuses aux juges de la Cour de la citoyenneté canadienne?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, cette question nous ramène à la première, et j'ai déjà dit que j'en prenais avis et que j'allais examiner le problème.

Une voix: Vous avez dit la même chose hier.

M. Trudeau: Je ne puis en dire davantage aujourd'hui car j'ignore en quoi consistait la déclaration et la teneur de la lettre, et je suis en fait étonné qu'un juge éminent charge un député de présenter ses instances pour lui.

M. McDermid: Elle!

M. Trudeau: S'il a des instances à présenter, il devrait selon moi recourir à des moyens plus discrets.

L'INDÉPENDANCE DES JUGES DES COURS DE CITOYENNETÉ

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. J'ai ici entre les mains des copies de lettres envoyées par le ministre du Travail au secrétaire d'État dans lesquelles le ministre critique en termes très sévères le comportement de tous les tribunaux de la citoyenneté, leur reprochant en général leur racisme et surtout leur façon de chercher à améliorer leur rendement en rejetant un grand nombre de demandes. Je suis prêt à remettre ces lettres au premier ministre. Elles ont été diffusées il y a un an au sein de son groupe parlementaire par le Met Pac, je suppose, le Metropolitan Political Action Committee.

Le premier ministre ne croit-il pas qu'en principe, les juges des cours de la citoyenneté devraient être à l'abri de toutes pressions politiques que pourraient exercer sur eux des membres de son cabinet?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, bien sûr, je crois que cette indépendance est nécessaire, mais comme je n'ai pas vu la lettre, il m'est difficile de comprendre le lien entre la question et les allégations qu'elle contient.

M. Nielsen: Le ministre devrait démissionner.

M. Trudeau: A partir des bribes que j'ai entendues, il me semblerait qu'un membre du cabinet, comme c'est le devoir de tout député, a tenté d'améliorer un certain processus relatif à la citoyenneté; s'il ou elle estime qu'il y a quelque chose d'inconvenant dans ce processus, il est normal qu'il ou elle, comme tous les députés, le signale à l'attention des personnes concernées.

M. Nielsen: Le ministre devrait démissionner.

LE RÔLE DES JUGES

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, j'ai encore une question à poser au premier ministre. Le ministre du Travail accuse en fin de compte les juges de la cour de citoyenneté d'être une bande d'incompétents. Je ne sais pas s'il critique en cela les nominations faites par le premier ministre et son Cabinet, car il s'agit dans la plupart des cas de fidèles du parti libéral ou d'épouses d'anciens ministres.

● (1420)

J'ai également le texte d'une lettre par laquelle le Solliciteur général communique au ministre du Travail l'avis juridique à l'effet que, même si les juges de la cour de citoyenneté ont un certain rôle à jouer, leurs décisions sont sans importance parce que le secrétaire d'État a le droit de décider sans appel des questions de citoyenneté, et sans passer par les juges de la cour de citoyenneté. Je me demande si telle est là la politique du gouvernement, si les juges de la cour de citoyenneté n'ont pas de rôle à jouer dans les dossiers de demande de citoyenneté.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je pense que le député a une façon de raisonner un peu bizarre. Il reproche d'abord au ministre d'avoir lancé des accusations contre la cour. Si je comprends bien les passages qu'il a cités, le ministre se plaignait de certaines modalités d'application des lois sur la citoyenneté, mais l'on ne peut pas dire que cela constitue une accusation. Dans sa propre question, le député accuse les juges de la cour de citoyenneté d'être une bande de fidèles du parti libéral. S'agit-il là d'une accusation, madame le Président, ou d'un qualificatif péjoratif, ou plutôt d'une façon de montrer son respect pour les tribunaux?

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Il s'agit d'un fait.